



Pays Vallée de la Sarthe
www.paysvalleedelasarthe.fr



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vallée de la Sarthe

Rapport de présentation :
Phasage (1.6)

SCoT approuvé le 5 mai 2017

Avec le concours financier de :



Le SCoT n'organise pas de phasage particulier

PHASAGE LIE A L'ÉVALUATION DES INDICATEURS

Rappelons que le SCOT prévoit des évaluations périodiques de ses indicateurs environnementaux.

Certains indicateurs seront évalués tous les ans ou tous les 3 ans (voir chapitre dédié).

D'autres le seront après une première période de 6 ans.

Au terme des 6 ans, un rapport chiffré mettant en évidence le premier bilan du SCOT sera réalisé (en 2023). Une deuxième et dernière évaluation sera effectuée après une deuxième période de la même durée (6 ans, en 2029-2030).

Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une réalisation phasée du SCoT, mais de la définition de plusieurs échéances, qui pourront entraîner, au besoin, des ajustements.

RAPPEL DE L'OBLIGATION DE VALUER LE SCOT AU REGARD DES BESOINS SURVENUS LORS DE SA MISE EN OEUVRE

Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, l'EPCI en charge du SCoT doit procéder à une évaluation et délibérer sur le maintien en vigueur du SCoT ou sa révision :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc ».



Pays Vallée de la Sarthe

www.paysvalleedelasarthe.fr



*Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe - 1 Place Pierre Désautels - 72270 Malicorne-sur Sarthe
Tel : 02 43 94 80 80 / Fax : 02 43 94 80 81*